

*Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim*

COMMUNE D'ALTORF
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 11 avril 2011

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :

10

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien,
EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, KRAUTH Yves,
MULLER Marc, MUNCH Cédric, SCHNEIDER Marc, STAERK
Guy.

Absents non excusés : Mme Solange SEYFRITZ ; M. WILT
Frédéric.

Absent excusé : M WEBER Jean-Marc .

Secrétaire de Séance : Guy STAERK

Date de convocation : 5 avril 2011

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2011

Le Conseil Municipal,
par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (Bernhard L),

approuve le procès-verbal de la séance du 24 février 2011.

26/11 COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2010 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice	656 024,86 €
Recettes de l'exercice	873 484,95 €
Excédent de l'exercice	217 460,09 €
Excédent de clôture	217 460,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice	806 077,45 €
Recettes de l'exercice	502 383,58 €
Déficit de l'exercice	303 693,87 €
Excédent antérieur	184 908,97 €

Déficit de clôture **118 784,90 €**

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE 98 675,19 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, propose l'adoption du compte administratif 2010 tel qu'il a été présenté.

Après avoir examiné les comptes de la Commune,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte administratif 2010.

27/11 COMPTE DE GESTION 2010

**Le Conseil Municipal,
après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte de gestion 2010 de Madame le Receveur-Percepteur de Molsheim.

Identique au compte administratif 2010, il présente :

Un excédent de fonctionnement de	217 460,09 €
Un déficit d'investissement de	118 784,90 €
Soit un excédent global de clôture de	98 675,19 €

28/11 AFFECTATION DES RESULTATS

**Le Conseil Municipal,
Après délibération
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 217 460,09 € comme suit :
en recettes d'investissement, compte 1068, du Budget Primitif 2011 le montant de **217 460,09 €**

29/11 PREVISION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Vu la demande de subvention émise par l'Association « les Amis de la Bibliothèque » en date du 15 février 2011 pour investir dans du matériel destiné à dynamiser la fréquentation de la bibliothèque

Considérant la volonté de soutien du Conseil Municipal aux associations locales

Considérant que toute demande de subvention « exceptionnelle » reste soumise à l'appréciation du Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** les prévisions de dotation des subventions communales pour l'exercice 2011, qui s'élèvent au total à 55 100,00 €
- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € à l'Association « les Amis de la Bibliothèque » pour l'acquisition de matériel ludique à destination des jeunes

30/11 FIXATION DU TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal,

Considérant la suppression par l'article 2 de la loi de finances de la taxe professionnelle pour 2010 et son remplacement par la contribution économique territoriale (CET)

Considérant l'article 1640C du Code Général des Impôts portant sur une nouvelle fixation des taux de référence communaux de 2010

Considérant que les taux affichés au titre de 2010 sont, selon les cas, les taux votés en 2010 ou des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE , après application des réformes de la fiscalité locale, de fixer pour 2011, les taux d'impositions des taxes communales comme suit :

Taxe d'habitation	14,70 %
Taxe foncière bâti	7,29 %
Taxe foncière non bâti	31,41 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	15,67 %

PREND ACTE que ces taux correspondent à ceux fixés en 2010 par la Commune, mais pour certains (taxe d'habitation et taxe foncière non bâtie) recalculés suite à l'entrée en vigueur en 2011 de la réforme de la fiscalité locale.

Monsieur le Maire précise qu'au final et malgré encore quelques incertitudes, la pression fiscale ne devrait pas augmenter pour les habitants d'Altorf. Les ressources générées resteraient aussi globalement identiques pour le budget de la Commune.

31/11 BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2011.

Section de Fonctionnement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, chapitre par chapitre, le projet de la **section de fonctionnement** du budget primitif 2011, comme suit :

- **Dépenses** globales de fonctionnement pour un montant de **1 020 470.00 €** à l'**unanimité des membres présents et représentés**
- **Recettes** globales de fonctionnement pour un montant de **1 020 470.00 €** à l'**unanimité des membres présents et représentés**

Section d'investissement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, le projet de la **section d'investissement** du budget primitif 2011, comme suit :

- **Dépenses** globales d'investissement pour un montant de **1 306 935.00 €** à l'**unanimité des membres présents et représentés**
- **Recettes** globales d'investissement pour un montant de **1 306 935.00 €** à l'**unanimité des membres présents et représentés**

32/11 VENTE DE LA MAISON DES SOEURS : avis du conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal du Conseil de Fabrique du 19 octobre 2010 portant sur le projet de vente par adjudication publique d'un bien sis 8 rue de la Chapelle, lui appartenant

Vu le courrier du 25 octobre 2010 du Chancelier de l'Archevêché portant information à Monsieur le Préfet du souhait de vente de la susdite maison

Considérant que conformément aux dispositions prévues par l'article L 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette requête

Après délibération,

à l'unanimité des membres présents et représentés

- **EMET** un avis favorable à la demande du Conseil de Fabrique
- **PREND ACTE** que la parcelle formant l'assiette foncière de la chapelle sera préalablement distraite de celle à vendre afin que cette dernière reste propriété du Conseil de Fabrique

33/11 AMENAGEMENT DU CHEMIN D'INNENHEIM: attribution du marché et demande de subvention auprès du Conseil Général

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 44/10 prise en date du 10 mai 2010 confiant la Maîtrise d'Oeuvre au BE BEREST de Illkirch dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin d'Innenheim.

Considérant le rapport de présentation lié aux résultats du marché de travaux paru dans la presse

Considérant que ces travaux ont été inscrits dans le contrat de territoire de Molsheim-Mutzig et Hasel qui regroupe en un document unique l'ensemble des aides financières apportées par le Conseil Général aux Communes signataires du document

Entendu les explications données par Monsieur Lucien BERNHARD, Adjoint au Maire chargé du projet, et suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offre

- **PREND ACTE** que le marché est attribué à l'entreprise la moins disante MULLER T.H.A de Krautergersheim pour un montant de 59 936,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le dossier
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général
- **PREND ACTE** que le taux de l'aide s'élèvera à 14 %
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011

34/11 DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

VU la demande de subvention présentée par l'école Tomi Ungerer de Duttlenheim pour la participation d'un enfant de la Commune à une classe de découverte avec nuitées du 2 au 6 mai 2011 au centre « La Forain » à Senones dans les Vosges

Vu la délibération n° 95/08 prise en date du 22 octobre 2008 décidant la participation financière de la Commune lors de l'organisation de classes transplantées par l'école communale et fixant le montant de cette dernière à hauteur de celle accordée par le Conseil Général

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement hors de la Commune et ainsi réduire la participation financière des parents

Après délibération et sur proposition de Monsieur le Maire, A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée, soit 20 €, pour la participation au séjour de Antoine KCPP domicilié 1 rue des Meuniers à ALTORF

DECIDE de verser la subvention directement aux parents de l'enfant

PREND ACTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011

35/11 PROPOSITION D'ADHESION DE LA COMMUNE A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe les Conseillers d'une invitation à adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la vocation de cette fondation est d'aider les collectivités territoriales lors de projets de restauration d'éléments remarquables du patrimoine local (patrimoines bâtis et naturels)

Considérant la richesse du patrimoine de la Commune d'Altorf

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

DE SOUTENIR l'action de la Fondation du Patrimoine par une adhésion de la Commune d'Altorf moyennant le versement d'une cotisation de 100,00 €

36/11 ACCEPTATION DE CHEQUES

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE D'ACCEPTER**

les chèques d'un montant respectif de 2 860,71 € et 2 331,74 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement des indemnités journalières et charges patronales liées à l'absence pour maladie d'un agent de la Commune.

37/10 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes aux membres du Conseil :

- Le prêt de 350 000,00 € contracté par le SIVOM au nom de la Commune d'Altorf pour la construction des vestiaires et club house de foot a été totalement remboursé par anticipation au 31 mars 2011.
- Suite à l'opération « Ecole Numérique Rurale », les enseignants de l'école d'Altorf proposent de faire une démonstration du fonctionnement du tableau numérique aux Conseillers Municipaux. Ces derniers proposent de retenir les vendredis 13 ou 27 mai à 15 heures.
- Monsieur le Maire envisage d'organiser des réunions d'information, par « quartier », à l'intention des habitants de la Commune : il s'agira d'échanger sur les différents dossiers en cours ou en projet, mais surtout d'être à l'écoute des concitoyens.
- Il a été constaté que des infiltrations subsistent au club house du football, que le problème de fermeture de la porte arrière n'a toujours pas été résolu et qu'une solution devra être trouvée pour les portes des douches qui « gondolent ». Un courrier sera adressé à l'architecte qui avait en charge la maîtrise d'oeuvre.
- Monsieur le Maire informe les Conseillers du montant de la subvention allouée par la Région dans le cadre de la création du caveau communal
- Monsieur René BAAS fait le point sur les différentes solutions préconisées pour la mise aux normes de l'aire de jeux
- Au sujet de la réhabilitation de la MTL, Monsieur Guy STAERK informe que les présidents des Associations présents lors de la réunion du vendredi 8 avril 2011 ont adhéré à l'unanimité aux conclusions auxquelles étaient déjà parvenus lors de divers débats les membres de la commission urbanisme et du conseil municipal, à savoir :
 - la nécessité d'agrandir la grande salle
 - l'obligation de nombreuses mises aux normes (sécurité, isolation, électricité,...)
 - la restructuration du hall d'entrée – de la cuisine – des toilettes
 - la création d'une ou de deux salles associatives
 - la nécessité de locaux de rangement
 - une légère rénovation de la partie du Club House pétanque.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	